

Votre enfant entre en
CP

Vous arrivez à
Saint-Pierre-d'Albigny

Comment s'inscrire

Inscription
en mairie



Admission
à l'école
élémentaire

- 1 J'effectue ma demande, de préférence, par mail auprès du Guichet Unique à partir du mois d'avril.
- 2 Je joins mon dossier complet ou je le transmets en mairie avec les documents suivants :
 - **Livret de famille** (pages parents et enfants) ou à défaut carte d'identité des parents accompagnée d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant
 - **Justificatif des vaccinations obligatoires**
 - **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois
 - **Le formulaire d'inscription complété** à télécharger sur le site de la mairie, onglet « les écoles et la jeunesse » ou à récupérer en mairie
- 3 La Mairie transmet directement le certificat d'inscription à l'école élémentaire.
- 4 Je prends rendez-vous avec la direction de l'école élémentaire afin de valider l'admission.
- 5 Je me présente à ce rendez-vous muni du livret de famille et du carnet de santé.

⚠ Un certificat de radiation sera exigé pour tout enfant venant d'un autre établissement que la maternelle ou l'élémentaire Les Frontailles.

Aucun enfant ne sera admis à l'école sans certificat d'inscription délivré par la Mairie

Pour contacter le service scolaire et périscolaire :

- 30 rue Auguste Domenget 73250 Saint-Pierre-d'Albigny
- Mail guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr
- Téléphone 04 80 76 00 31 / 06 74 29 64 38